



## Vallées en Champagne

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 31

**Présents :** 21

**Votants:** 23

**Convocation du:**

03 janvier 2020

**Séance du 14 janvier 2020**

L'an deux mille vingt et le quatorze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 14 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de Bruno LAHOUATI

**Sont présents:** Bruno LAHOUATI, Jacqueline PICART, Claude PICART, Jean-Yves ROULOT, Pierre TROUBLE, Francis DAGONET, Olivier PICART, Alain DESTOUCHES, Marcel DARTINET, Elodie BEAUMONT, Jean-Pierre BECHARD, Dominique BRZEZULA, Raynald DUBUS, Eric MERAT, Joël NEYRINCK, Josiane RENARD, Marylène SOURDET, Louison TANET, Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET, Valérie VAN GYSEL

**Représentés:** Françoise BARON par Nelly TRICONNET, Pascal LOBRY par Joël NEYRINCK

**Excuses:** Béatrice LARANGOT, Jean-Michel CHAMPAGNE

**Absents:** Renan CONCINA, Manon DAGONET, Thierry FALLET, Olivier FARARD, Romain FAYE, Jean-Louis PICART

**Secrétaire de séance:** Josiane RENARD

---

---

**Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Adopté à l'unanimité

---

**CRÉATION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE.  
DE\_2020\_001**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les missions secrétaire de mairie

Après saisie du comité technique en vue de la suppression de l'ancien poste correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil municipal, DECIDE

La création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, d'un emploi permanent à temps non complet (10/35) de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions: 0

---

**CREATION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE.  
DE\_2020\_002****Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique non titulaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **La création d'un emploi** d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, à raison de 30 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.
- **L'agent sera rémunéré à l'échelle afférente au grade adjoint technique.**

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 15 mars 2020,

Filière : Technique,

Emploi : adjoint technique

Cadre d'emplois : adjoint technique,

Grade : adjoint technique :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions: 0

---

## **CREATION DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL. DE\_2020\_003**

### **19h55 arrivée de monsieur Francis DAGONET.**

Le maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe afin d'exercer les fonctions Adjoint technique

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un emploi** d'Adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire relevant du grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe. et de la catégorie C
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des Adjoints technique principal de 2ème classe

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01 avril 2020.

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal de 2ème classe

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

- **Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.**

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

---

### **Achat de terrain " Le Clos Saint Jean"- cadastré B 314 à Saint-Agnan.**

#### **DE\_2020\_004**

Monsieur le maire donne connaissance de l'offre de vente de monsieur Jacques OSIFRE, il s'agit d'une parcelle sis lieu-dit " Le Clos Saint Jean".

Le bien dénommé " Le Clos Saint Jean" correspond à la parcelle B 314 d'une superficie de 170m<sup>2</sup>, au nom de Jacques OSIFRE.

Ce bien, une fois devenu propriété de la collectivité, pourra permettre l'acquisition d'un autre terrain mitoyen à un bien communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ce bien au prix de 1300€ frais de notaires compris.

Autorise monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrit au budget 2020.

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions: 1

---

### **Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

#### **DE\_2020\_005**

#### **20H02 arrivée de monsieur Raynald DUBUS.**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,

- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

---

**Achat d'un cd-rom d'installation du logiciel AGEDI sur un second poste informatique  
DE\_2020\_006**

Le maire expose au conseil municipal la réorganisation des postes de travail des deux secrétaires. De ce fait, le maire propose au conseil municipal l'achat d'un cd-rom permettant l'installation du logiciel A.GE.D.I sur le deuxième poste informatique que possède la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'achat de ce cd-rom pour l'installation de ce logiciel A.GE.D.I.

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

---

**Achat de pierres concassées pour l'entretien du chemin de la Cressonnière à La Chapelle-  
Monthodon  
DE\_2020\_007**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité d'acheter des pierres concassées pour l'entretien et le maintien en bon état au chemin de la Cressonnière sis sur la commune historique de la Chapelle-Monthodon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet achat.

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

---

**Gestion de la pullulation des pigeons sur la commune de Vallées en Champagne  
DE\_2020\_008**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le problème de pullulation des pigeons sur l'ensemble du territoire de la commune de Vallées en Champagne.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec l' A.D.C.C.M.E (Association des Délégués Communaux et Chasseurs de Marne Est).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler cette convention

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

---

**Modification des statuts du Syndicat des Ecoles Primaires regroupées à Condé en Brie  
DE\_2020\_009**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve

la modification des statuts du Syndicat des Ecoles Primaires regroupées à Condé en Brie comme suit :

1 - Mettre à jour l'article 1 de ses statuts :

« le Syndicat est constitué entre la commune déléguée d'Artonges de la commune nouvelle de Dhuis et Morin en Brie, la nouvelle commune de Vallées en Champagne (Baulne en Brie, la Chapelle Monthodon, Saint Agnan), Celles les Condé, Condé en Brie, Courboin, Montlevon, Montigny les Condé, Pargny la Dhuis et Viffort. »

2 - Ajouter à l'article 2 des statuts du syndicat :

« Ce syndicat a pour objet d'assurer la répartition et le recouvrement entre ces communes des charges résultant de la fréquentation par les enfants des classes primaires, préscolaires et d'enseignement spécialisé à Condé en Brie ainsi que tout ce qui a trait à la restauration et à l'accueil périscolaire des enfants et scolarisés dans le groupe scolaire

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

---

### **Prêt de salles communales pour les candidats aux élections municipales. DE\_2020\_010**

Monsieur le maire propose au conseil municipal que tout candidat aux élections municipales du 15 et 22 mars 2020, pourra bénéficier de deux mises à disposition gratuite d'une des salles communales (selon les disponibilités) ainsi qu'un vidéoprojecteur et d'un écran, (un chèque de caution de 500 € sera demandé pour ce prêt de matériel).

Les demandes de mise à disposition d'une salle communale et du matériel devront être adressées par courrier 15 jours avant la date de la réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la mise à disposition de salles communales.

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

---

### **Colis des anciens DE\_2020\_011**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'offrir en fin d'année un colis pour les personnes de plus de 70 ans.

Le conseil municipal, décide d'offrir un colis de fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans.

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

---

### **DE\_2020\_012 et DE\_2020\_013 Annulée.**

---

### **Demande de subvention API pour la pose de deux poteaux incendie et la réalisation d'une plateforme pour une citerne souple. DE\_2020\_014**

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention API, dans le cadre d'une mise en conformité de la défense incendie, dont le montant des travaux s'élève à 25 372.78 € HT et à 30 447.34 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite la participation de l'Aisne Partenariat Investissement
- s'engage à réaliser ces travaux et à inscrire la dépense au budget,
- accepte de prendre en charge la part non couverte par cette subvention.

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

## **Demande de subvention APV 2020 DE\_2020\_015**

### **Annule et remplace la DE\_2020\_013**

Le Conseil Municipal de la Commune de Vallées en Champagne sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :



NATURE DES TRAVAUX	APPELATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONANT DE L'OPERATION T.T.C	MONTANT DE L'OPERATION H.T
Voirie	Réfection croisement route de Monthodon	30 m	11 244 €	9 370 €

#### **s'engage :**

- à affecter à ces travaux d'un montant 11 244 € sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

### **Tenue des bureaux de vote pour les élections municipales 2020.**

Monsieur le maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'organiser la tenue des bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020. Les propositions de tenue des trois bureaux de vote seront adressées aux personnes retenues courant février 2020.

### **ADICA : Diagnostic de l'état des ponts de la commune de Vallées-en-Champagne.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, l'importance d'établir un diagnostic de l'état des ponts de la commune pour des raisons de sécurité et de maintenance de ces ouvrages.

Le conseil municipal accepte cette proposition sous réserve de faire établir plusieurs devis.

### **Remise en état des parapets du pont des Conseillers à Baulne-en-Brie.**

#### **20h37 départ de madame Valérie VAN GYSEL.**

Monsieur le maire décrit à l'aide de photos l'état du pont des conseillers.

Monsieur le maire propose d'implanter un parapet de chaque côté de ce pont.

### **Point sur le gîte sis Route du Breuil- Baulne en Brie.**

Monsieur le maire s'est renseigné auprès des services des marchés publics de la CARCT sur la procédure administrative pour mettre en place une délégation de gestion d'un bien public afin de confier la gestion de ce bien à un huissier de justice.

Monsieur le maire rappelle, en cas de vente, l'obligation de faire estimer ce bien par les services des domaines.

Monsieur Éric MERAT propose, en cas de vente, de réinvestir sur la commune de Vallées-en-Champagne. Monsieur Alain DESTOUCHES propose de diviser le gîte en deux logements et de réaliser une étude de faisabilité.

Madame Jacqueline PICART propose, en cas de vente de ce bien, de réinvestir le produit de cette vente dans la construction d'une salle des fêtes.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de faire réaliser une étude par un architecte pour choisir la meilleure solution financière et patrimoniale.

Monsieur Raynald DUBUS propose de louer ce bien pour une durée de 6 mois à 1 an, afin d'évaluer sa rentabilité.

Monsieur le maire propose d'analyser les diverses propositions énumérées ci-dessus.

---

### **Point sur les devis.**

Monsieur le maire présente divers devis afin d'établir des dossiers de subventions.

Monsieur Rémy THOMAS demande quand sera remis aux normes l'assainissement du logement rue des saules (au-dessus de la salle du moulin).

Monsieur le maire indique à monsieur Rémy THOMAS que le 11<sup>ème</sup> plan de l'Agence de l'Eau Seine Normandie prend en compte les communes impactantes sur la ressource en eau. A ce titre, nous pouvons espérer des subventions pour ces réhabilitations.

Ces réhabilitations ne pourront débuter qu'à partir de 2022. Ces dossiers seront gérés par le service du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la CARCT (Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry)

---

### **Proposition d'achat d'une tondeuse autoportée d'occasion appartenant à un administré.**

Le conseil municipal refuse l'achat de la tondeuse.

### **Questions diverses**

- **Don de divers mobiliers de la France Mutualiste.**

Le maire remercie monsieur Marcel DARTINET pour le don de deux armoires.

- **Point sur les chats errants**

Madame Jacqueline PICART relance régulièrement l'association 30 millions d'amis. Malheureusement madame Jacqueline PICART n'a toujours pas de réponse.

Monsieur Alain DESTOUCHES rappelle que l'A.D.C.C.M. E (Association des Délégués Communaux et Chasseurs de Marne Est) est agréée pour la gestion des chats errants. Il se propose de contacter un responsable de cette association.

- **Remplacement de madame Madisson PAQUET pour cause de congé maternité.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de recruter une secrétaire à temps partiel durant son congé de maternité.

- **Repas des anciens**

Madame Jacqueline PICART demande s'il y aura un repas des anciens en 2020. Après débat, le conseil municipal propose la date du samedi 18 avril 2020 pour ce repas qui se déroulera à Baulne en Brie à la salle Eugénie.

- Monsieur Alain DESTOUCHES précise que l'opération villages et coteaux propres se déroulera probablement le 1<sup>er</sup> week-end d'octobre 2020.
- Monsieur Alain DESTOUCHES, nous informe qu'il existe un problème récurrent d'écoulement d'eau situé au hameau de Montleçon. Monsieur Jean CHARTIER propose de gérer l'enfouissement du réseau des tuyaux.

La commune propose de fournir ces tuyaux. Dans ce cas, une convention sera signée concernant l'entretien de ce réseau qui restera à la charge des propriétaires.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal des remerciements des diverses associations qui ont bénéficiés des subventions versées par la mairie.

**La séance est levée à 21h47**

Les membres du conseil

Le maire

Les membres du conseil

Le maire